

# Note d'unité

## RDS - Direction Opérationnelle des Systèmes d'Information [DOSI]

Décision du 5 octobre 2020

---

### Décision n° RDS NU\_2020\_29 du 5 octobre 2020 portant délégation de signature de la responsable de la direction Opérationnelle des Systèmes d'Information [DOSI] à des agents de l'unité

---

#### La responsable de la DOSI,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n°2020-50 (Note générale) consentie le 1er juillet 2020 au directeur du département Réseau De Surface [RDS] par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° RDS 2020\_23 consentie le 1er juillet 2020 à la responsable de la DOSI par le directeur du département RDS ;

#### Décide :

##### Article 1er

De donner délégation, en cas d'absence ou empêchement de sa part, à :

- M. Jérôme LE HUBY, responsable d'entité, ou à
- M. Benoît CLERIN, responsable d'entité, ou à
- M. Thomas BIBAUT, responsable d'entité, ou à
- M. Pascal DRIGOU, responsable d'entité,

à l'effet de signer, en son nom, tous les actes, décisions et documents pris pour les besoins de l'activité de la DOSI et relatifs aux attributions mentionnés dans la délégation de pouvoirs susvisée.

##### Article 2

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait à Paris, le 5 octobre 2020

Amélie ROUSSET

Responsable de la direction Opérationnelle des Systèmes d'Information

